

R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e



## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23  
Nombre membres élus en exercice : 23

#### SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023 À 19H00

présents : 19  
représentés : 03  
votants : 22  
absents : 01

Le Conseil Municipal d'Ambès,  
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville  
sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :  
09 septembre 2023

#### PRESENTS :

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'envoi en  
Préfecture le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;  
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET,  
Christian LAPEYRE, Pearl HIPPOLYTE, adjoints au Maire ;  
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT,  
Catherine RODRIGUEZ, Franck DUMARTIN, , Antoine VIGNAUD,  
Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore  
LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON conseillers  
municipaux.

Et de la publication en ligne  
le :

#### ABSENTS REPRESENTES :

Le Maire,

Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE  
Marie-Pierre QUIBEL donne procuration à Antoine VIGNAUD  
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

#### ABSENT :

Christophe BOURDIEU

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle BESSE

### DÉLIBÉRATION N° 065 09 2023 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation par Remi PIET.

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-2° ;

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs de la collectivité. C'est lui qui crée les emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complets nécessaires au fonctionnement des services communaux.

#### **1/ Création d'emploi :**

En vue de répondre à une évolution des besoins de la collectivité, il est proposé d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois
		Création
<b>Filière Administrative</b>		
Adjoint administratif	Adjoint administratif	2 postes 35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste 35/35 <sup>ème</sup>
<b>Filière Animation</b>		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1 poste 14/35 <sup>ème</sup>

En vue de répondre à des situations exceptionnelles sanitaires, environnementales, il est proposé d'autoriser M. le Maire à créer un emploi occasionnel dans chacune des filières suivantes : administrative, techniques, sociale, culturelle, sportive, sécurité et animation, soit un total de 7 postes à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des effectifs tel que défini ci-dessus.
- **AUTORISE** la création de 7 postes occasionnels ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

**VOTE :**           **Pour : 17**                   **Contre : 3 (S. VILLENAVE, E. LAPORTA, R. RITOU)**  
                          **Abstention : 2 (J-P. MAZZON, C. LABARRÈRE)**

Fait et délibéré le 13 septembre 2023  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

